

LE CLASSEMENT CMR

Initié par l'Union européenne, le classement CMR catégorise les substances qui sont soit cancérogènes, soit mutagènes (modifications génétiques permanentes), soit reprotoxiques (l'altération de la fertilité). Certaines substances peuvent présenter plusieurs de ces dangers en même temps. Les chiffres 1, 2 et 3 indiquent si ces dangers sont 1. certains, 2. probables ou 3. possibles.

Exemple : Le classement « Benzène C1M2 » signifie que le benzène cause certainement de la leucémie chez l'homme (C1). De plus, on présume des défauts génétiques héréditaires (M2). En France, sont interdits les matériaux et produits de consommation contenant des substances CMR 1 et 2.